

Association les Amis de l'Orgue de La Chartre-sur-le-Loir
4 place de l'Hôtel de ville
72340 LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR
lesamisdelorgue72@gmail.com
Tél : 06 47 58 16 84



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du vendredi 6 février 2026 à 17h30 dans la salle Léon Beck, rue Jacques Pelletier à La Chartre-sur-le-Loir

L'Assemblée Générale de l'association, régulièrement convoquée s'est tenue le vendredi 6 février 2026 à 17h30 dans la salle Léon Beck, rue Jacques Pelletier à La Chartre-sur-le-Loir.

Le Président, Xavier Mourot ouvre la séance par un petit mot d'accueil et de remerciements pour toutes les personnes présentes ainsi que celles qui se sont excusées et qui nous ont adressé leur pouvoir.

Le Président informe l'assemblée que Monsieur Martineau, Député et Monsieur de Nicolaÿ, Sénateur se sont excusés, retenus par d'autres engagements.

Il remercie pour leur présence, Michel Dutheil, maire de La Chartre, Régis Vallienne et Galiène Cohu, Conseillers départementaux de la Sarthe ainsi que monsieur Guiochon, Président de l'association de défense du patrimoine Lorouër et Bercé.

Xavier Mourot est désigné comme président et Thibault Delaroche comme secrétaire de séance.

Conformément à la règle, une liste d'émargement a été signée par les adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2025.

Présents : 11 adhérents.

Pouvoirs : 16.

1. Adoption du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2025, présentation par Xavier Mourot :

Avant de démarrer l'ordre du jour par le Rapport moral et d'activité de l'association, il convient de soumettre pour adoption le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (A G O) du 31 janvier 2025, accompagné de différentes pièces jointes, qui a été envoyé le 13 février 2025 aux adhérent(e)s.

Le Procès-verbal de l'A G O 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral et d'activité pour l'année 2025, présentation par Xavier Mourot :

Je voudrais rappeler en préambule le **but** de notre association : c'est de mettre en valeur l'orgue installé à la tribune de l'église Saint-Vincent de La Chartre-sur-le-Loir.

Pour cela, nous organisons 3 types de manifestations :

- des concerts à l'orgue avec ou sans instruments d'accompagnement, une présentation de l'orgue à la tribune auprès du public (souvent des parents accompagnant leurs enfants),
- et, pour la première fois, une animation auprès du collège Pierre de Ronsard lors des Journées Européennes du Patrimoine qui se déroulent en septembre, un stand au Forum des associations à La Chartre également en septembre pour présenter notre association et ses activités aux habitants de La Chartre et des environs.

Des nouvelles de l'orgue classé depuis 2023 :

Un accord est maintenant nécessaire avant chaque concert (3 au lieu de 2 par an)

Des notes ne répondent plus aussi bien aux claviers qu'au pédalier. Il est nécessaire d'intervenir sur la tringlerie mécanique.

Grâce à Alain Boulais, le facteur d'orgue missionné par la mairie de la Chartre nous bénéficions de deux interventions par an pour accorder et réparer les défauts.

Nous prenons maintenant à notre charge une intervention par an pour assurer nos trois concerts

Je tiens à ajouter qu'il nous a assuré un dépannage d'urgence gratuitement et réalisé un accord sans nous faire payer son déplacement. Nous le remercions sincèrement.

Nous remercions nos soutiens fidèles :

En premier lieu, la mairie de la Chartre qui octroie à l'association une subvention annuelle de 400 euros régulièrement. C'est le deuxième poste de nos recettes. Grâce à l'intervention de Monsieur Dutheil, le maire et de Madame Dominique Gille, conseillère au patrimoine de la commune, nous assurons aux musiciens un cachet décent.

Nous sommes redevables au Conseil Départemental de la Sarthe qui nous octroie régulièrement aussi une subvention annuelle de 170 euros. Je tiens à noter que le Conseil, en dépit des contingences de toutes sortes, assure le tissu associatif de son soutien. Un grand merci à Monsieur Régis Vallienne, Vice-président du Conseil départemental et à Madame Galiène Cohu, conseillère départementale et maire de Loir-en-Vallée, commune limitrophe du canton de Montval-sur-Loir.

Le Père Choi qui préside le Doyenné catholique de Château-du-Loir, en temps qu'affectataire de l'église Saint-Vincent de La Chartre dans laquelle est installée l'orgue, autorise avec bienveillance les concerts dans le lieu de culte de la paroisse de La Chartre. Nous le remercions de sa confiance.

Par ces temps difficiles, je tiens à souligner le soutien particulier de monsieur Labory du Cabinet MMA de La Chartre. Outre des efforts importants sur le renouvellement de la couverture risques de l'association, il a souhaité faire un don de 50 euros. C'est la deuxième fois que ce don annuel est octroyé à l'association. Nous le remercions ainsi que MMA pour ce soutien que nous espérons voir maintenu dans sa durée.

Parlons maintenant de nous, les adhérents de l'association :

Force est de constater une progression importante de nos effectifs. En quelques années, nous sommes passés d'une quarantaine à 74 adhérents en 2024. L'année 2025 fut exceptionnelle : 18 nouveaux adhérents soit un total de 92 cotisants adhérents fin 2025. Cela représente une augmentation de 25% entre 2024 et 2025.

Il est à noter que de nouveaux adhérents se sont manifestés à l'issue de chacun de nos trois concerts et particulièrement lors du récital de l'Avent.

C'est la démonstration que privilégier la qualité des musiciens est une bonne politique et que les auditeurs à La Chartre y tiennent à des concerts de qualité. Nous avons le devoir de ne pas les décevoir.

Nous avons tenté de mettre un peu de liant auprès des adhérents cette année en adressant un courriel aux adhérents une petite note de rentrée en septembre 2025. Nous allons poursuivre cette année pour mieux faire connaître les membres du conseil d'administration et procéder à des interviews.

Nous avons une pensée sincère pour monsieur Jacques Barcat et sa famille. Adhérent depuis deux ans, outre sa présence aux concerts, il avait assisté à l'assemblée générale du 31 janvier 2025. Il nous a quitté le 30 janvier dernier.

Qu'en est-il de notre public des concerts ?

Nous constatons une fréquentation en hausse. En moyenne, nous sommes passés de 80 auditeurs en 2024 à 90 cette année 2025.

Nous avons noté un retour positif sur la qualité des concerts. Il s'est manifesté par une collecte plus généreuse de la part du public durant chaque concert. Les musiciens se présentent durant l'entr'acte et distribuent les chapeaux pour recevoir les dons du public.

Un timide renouveau du public est constaté. Nous collectons les adresses des participants aux concerts et voyons notre auditoire s'étendre à tous les cantons voisins de La Chartre. Lors d'un concert, deux groupes sont venus du Mans.

Nous pensons que nos efforts de publicité aux cantons voisins, la qualité de nos concerts et les interventions des médias (écrits et oraux), que nous remercions, y sont pour une bonne part. Je voudrais nommer particulièrement Le Petit Vendômois, Le Maine libre, L'Echo/Le Petit courrier, la radio Contact FM 99,3. On peut y ajouter les plateformes internet Illiwap et celle de l'Office de tourisme du Val de Loir.

Notre intervention aux Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2025 :

Le bureau de l'association a dédié la journée du vendredi à des collégiens. Nous avons reçu cinq classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} du Collège de La Chartre (soit près de 150 élèves).

Grâce à la motivation des professeurs et la performance de nos deux organistes, Dominique Saur et Jean-Marc Bertre, ce fût un moment privilégié. Les enfants par groupe de 10 à la tribune étaient ravis de voir, entendre, toucher et un peu comprendre comment fonctionne un orgue.

Avec les professeurs, nous nous sommes donnés rendez-vous pour continuer cette animation auprès d'autres enfants des écoles en poursuivant celle destinée aux élèves du collège de La Chartre.

Nous envisageons une intervention avec les aînés des écoles primaires pour susciter pourquoi pas au moins un éveil concret à l'orgue comme instrument- orchestre de musique.

Durant le samedi, nous avons accueilli une trentaine de personnes à la tribune de l'orgue. La Chartre étant une commune touristique pendant le week-end, certains sont montés à la tribune pour voir et écouter l'orgue.

Les trois concerts de l'année 2025 :

Nous avons privilégié la qualité des musiciens et un programme orgue et instruments, orgue seul et récital d'orgue.

Concert avec l'ensemble La Renouée le samedi 12 avril :

2 jeunes femmes violonistes accompagnées d'une organiste.

Ce trio féminin nous a gratifiés d'un programme violons et orgue nouveau pour le public de La Chartre. Celui-ci, par ses applaudissements, a confirmé son enthousiasme pour cet essai musical. Vif succès auprès des auditeurs.

Orgue et contrebasse le dimanche 5 octobre :

Philippe Bataille à l'orgue et Christophe Picot, à la contrebasse.

Un dialogue inédit entre un orgue et une contrebasse : une expérience sensorielle réussie.

Quelques pièces pour orgue seul avec l'interprétation assurée et musicale de Philippe Bataille.

Une improvisation en final à la contrebasse révélant de nouvelles sonorités grâce à Christophe Picot qui nous a enchantés.

Récital d'orgue pour le concert de l'Avent le dimanche 30 novembre :

A l'orgue, Emmanuel Hocdé qui est originaire de la Mayenne.

Nous n'avons qu'un regret, celui de ne pas l'avoir rencontré plus tôt.

Son programme était divin, sa main et ses pieds très agiles et son improvisation basée sur son amour de la musique française à en **redemander**.

Le Forum des associations le dimanche 7 septembre :

Nous tenons à présenter auprès des chartrains la présence d'une activité musicale parmi d'autres, l'orgue, durant cette journée organisée par la commune. Présence des activités musicales de notre association qui nous ont permis de nouer de nouveaux contacts avec les personnes venues sur notre stand.

Fonctionnement de l'association :

6 personnes au conseil d'administration et 5 membres au Bureau auquel s'ajoute une équipe de bénévoles pour le tractage et l'affichage.

Je remercie les membres du CA, le bureau et les bénévoles pour le travail accompli avec nos petits moyens.

Nous pouvons remercier particulièrement Christine Routier, adhérente depuis vingt-deux ans qui quitte le CA après de très nombreuses années de présence où elle a notamment assurée l'affichage et la distribution des affiches et flyers.

En conclusion, fort des résultats de l'année 2025, le CA souhaite mener des actions dans les directions suivantes :

- un public élargi,
- aux cantons voisins et aux jeunes.

Maintenir et augmenter l'excellence de nos concerts par deux moyens :

-en sélectionnant les musiciens invités à se produire en promouvant auprès de la mairie l'intérêt pour la commune de La Chartre de procéder à un relevage de l'orgue romantique classé depuis 2023,

- insérer l'association dans le tissu associatif musical de la Vallée du Loir.

Le rapport moral et d'activités 2025 est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Xavier Mourot invite, tour à tour, le maire de La Chartre, puis les conseillers départementaux et enfin, monsieur Guiochon, à nous adresser quelques mots.

Le maire de La Chartre se ravis de voir l'activité de l'association couronnée de succès, tant en nombre d'adhérents que de participants à nos concerts. C'est une très bonne nouvelle, tout cela est très positif, c'est une très belle réussite. Il sait qu'il pourra compter sur notre participation financière (estimée à ce jour à 10 000 €) lorsque le montant des travaux à réaliser sur l'orgue sera connu, ce qui n'est pas encore le cas. Il tient à remercier enfin tout spécialement les bénévoles car leurs tâches ne sont pas toujours faciles.

Le secrétaire rappelle qu'il lui suffit de contacter la Direction Régionale des Pays de la Loire (DRAC) afin de solliciter l'intervention d'un technicien conseil (il y en a 5 sur tout le territoire national) qui seul est habilité à engager un diagnostic complet de l'instrument permettant de donner un chiffrage des travaux de relevage à réaliser.

Ensuite, Madame Cohu commence par féliciter l'association. Elle rappelle qu'il est important de faire vivre l'instrument, il est fait pour être joué. Elle constate que le public se renouvelle à nos concerts et cela est important à souligner. Elle souligne le nombre important d'orgues sur notre territoire de la vallée du Loir (La Flèche, Château-du-Loir, La Chartre et Saint-Calais) et vient en résonance avec les autres associations musicales qui organisent également des concerts et cela ne peut que renforcer l'attractivité culturelle de ce territoire. Des Assises culturelles avec le Pays d'Art et d'Histoire « la culture, élément d'attractivité du territoire » sont prévues prochainement. Cela donnera de la lisibilité et, du coup, un rayonnement plus grand dont chacun sera bénéficiaire. Enfin, sur un plan financier,

l'orgue étant classé, cela ouvre droit à un certain nombre de subventions, notamment de la DRAC (50% du montant hors taxe) mais elle dit qu'il faut y aller très rapidement en les impliquant dès le début car la procédure est longue, mais parce qu'ensuite, cela peut enclencher d'autres subventions (Département, 15 à 20% du montant hors taxe des travaux) et participations (comme la Sauvegarde de l'Art Français, la Fondation du Patrimoine).

Enfin, monsieur Guiochon, Président de l'association défense du patrimoine Lorouër et Lucé (créée en 1992) remercie Xavier de l'avoir invité, de façon réciproque, à assister à notre AGO. Il présente les objectifs et actions qu'elle réalise. Il se réjouit de l'idée de travailler avec les Amis de l'Orgue car c'est en étant tous unis que les associations du territoire seront plus fortes.

N.D.L.R. : lors du Conseil municipal de La Chartre-sur-le-Loir du 9 février, le maire a reçu l'accord des conseillers municipaux pour prendre contact avec la DRAC des Pays de la Loire afin de solliciter un diagnostic complet de l'orgue classé de l'église Saint-Vincent.

4. Bilan financier 2025, présentation par la trésorière Raphaëlle Franklin :

Ce document a été joint à la convocation à l'A G O.

La trésorière présente et explique les grands postes du budget de l'année 2025.

Le montant des dépenses s'est élevé à 3 063,96 € et celui des recettes à 4 030,18 €. Il en ressort un excédent de 966,22 € (au lieu de 182,46 € en 2024).

Elle précise que, contrairement à l'an dernier, dans ce montant, figure le montant des intérêts perçus en 2025 sur notre Livret Bleu (193,06 € au lieu de 250,28 € en 2024). A structure comparable, le résultat 2025 ressortira à 773,16 €. Pour mémoire, le taux de ce Livret est passé au 1^{er} février 2025 à 2,4% puis à 1,7% le 1^{er} août 2025. Et il est passé depuis le 1^{er} février 2026 à 1,5%.

Elle mentionne l'augmentation importante du produit des cotisations annuelles qui passe de 836 € à 1 051 € ainsi que celle des recettes perçues à l'issue des concerts (+ 895 €).

Elle précise que grâce à une renégociation de notre police d'assurance, nous avons diminué de 46% son montant sans remettre en cause les garanties contenues dans ce nouveau contrat. Cet assureur a par ailleurs reconduit le partenariat initié en 2024 en nous allouant un don de 50 €.

Ces trois éléments expliquent l'augmentation de l'excédent dégagé à la clôture de l'année 2025.

Comme depuis l'année 2022, nous avons inscrit une Provision, équilibrée en dépenses et en recettes d'un montant de 3 500 € en la ventilant pour divers projets à venir.

Il convient également de rappeler que cette réserve est surtout prévue pour aider financièrement, le moment venu, la Mairie lorsque des travaux de grosses réparations interviendront sur l'orgue.

Cette provision n'a pas été utilisée en 2025. Elle figurera à nouveau dans le Budget 2026 qui vous sera présenté lors du point suivant de l'ordre du jour.

Le bilan financier 2025 ainsi présenté est approuvé à l'unanimité.

4. Montant de la cotisation, présentation par Xavier Mourot :

Conformément à l'article 8 des Statuts qui stipule que « le montant des cotisations est fixé chaque année par l'AGO, après approbation des comptes de l'année précédente », le Président demande aux adhérents s'ils acceptent de reconduire le montant fixé depuis l'Assemblée Générale de 2021, comme cela a été proposé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2025, à savoir : 12 € pour une personne et 20 € pour un couple.

Les montants de cotisations pour 2026 sont approuvés à l'unanimité.

5. Budget prévisionnel 2026, présentation par la trésorière Raphaëlle Franklin :

Ce document a été joint à la convocation à l'A G O.

La trésorière présente le budget prévisionnel, en rappelant que nous prévoyons pour l'année 2026 la tenue de 3 concerts.

Il s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 7 755,00 €.

Pour l'ensemble de ces concerts, nous n'avons pas prévu de billetterie et donc toutes les recettes seront collectées selon les nouvelles modalités mises en place depuis notre concert du 1^{er} décembre 2024 (passage de corbeilles pendant l'entracte) qui avaient reçu un très bon écho auprès des personnes présentes à celui-ci ; cela s'est confirmé lors de concerts de 2025.

Comme cela a été indiqué lors du sujet précédent, dans le montant de ce Budget 2026 équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 7 755,00 €, figure une provision de 3 500 € en dépenses et en recettes.

En dépenses, le montant des gratifications (2 900 €) est en forte augmentation car il est fonction du nombre de musiciens qui seront accueillis pour nos trois concerts de 2026.

En recettes, le montant des recettes perçues lors des concerts (2 285 €) connaît également une légère augmentation.

Elle précise que dans les recettes figure un montant 200 € au titre des intérêts à percevoir sur le Livret Bleu de l'association

A la date de ce jour, le montant du Livret s'élève à 9 886,24 €.

Le budget prévisionnel 2026 ainsi présenté est approuvé à l'unanimité.

6. Propositions des concerts pour 2026, présentation par Jean-Marc Bertre :

Pour l'année 2026, voici les 3 concerts qui vous sont proposés :

- le samedi 18 avril à 16 heures, après leur venue en 2023, nous accueillerons avec plaisir François Clément à l'orgue accompagné de Gilles Mercier et de Jean-Marie Cousinié à la trompette. La gratification s'élèvera au même montant qu'en 2023 (1 100 €).
- le dimanche 25 octobre à 16 heures, nous aurons le plaisir d'accueillir à nouveau Emmanuel Hocdé à l'orgue et Paola Thomas à la flûte traversière. La gratification s'élèvera à 800 €.

- le dimanche 6 décembre à 16 heures, concert de l'Avent avec un concert orgue et chœur. Nous aurons la joie de retrouver Lisbeth Schlumberger à l'orgue qui sera accompagnée par le Chœur de femmes Scherzando dirigé par Boris Bouchevreau. La gratification s'élèvera à 900 €.

S'agissant des recettes pour ces concerts, il est proposé de reconduire le mode opératoire utilisé depuis le concert du 1^{er} décembre 2024.

S'agissant des animations, nous reconduirons les mêmes dispositifs pour le Forum des associations (le dimanche 6 septembre de 14 h à 18 h sur le site de La Pléiade) et les JEP 2026 (les 18 et 19 septembre, avec les mêmes horaires).

Le programme des concerts et des animations pour 2026 ainsi présenté est approuvé à l'unanimité.

7. Propositions de concerts pour 2027 :

Le Président invite la salle à formuler leurs propositions, leurs idées ou remarques pour les concerts à envisager pour l'année prochaine.

Dans le prolongement de l'année 2025, on examinera la possibilité d'installer un écran au pied de l'autel grâce au concours de François Cohu.

Il rappelle qu'en 2027, l'association aura 50 ans et qu'à ce titre, la programmation de nos concerts s'appuiera sur des musiciens de très bonne qualité comme des programmes qui seront proposés.

Pour information, il est indiqué qu'en 2027, on fêtera le 200^{ème} anniversaire de la naissance de Beethoven (1827-2027).

Le Président informe l'assemblée qu'il a assisté dans l'église de Château-du-Loir à un récital d'orgue donné par une organiste sud-coréenne qui était d'une qualité remarquable. Elle a dit qu'elle avait prévu de revenir en 2027 à Château-du-Loiret qu'elle serait d'accord venir à La Chartre-sur-le-Loir.

Il invite toutes les personnes à ne pas hésiter à nous faire part de leurs idées ou en nous appelant (au 06 47 58 16 84) ou en les adressant à l'adresse e-mail de l'association (lesamisdelorgue72@gmail.com).

Il est convenu que les membres du Conseil d'Administration vont poursuivre leur recherche et que des points réguliers seront faits tout au long de cette année lors des réunions de nos instances (CA et Bureau).

8. Élection des membres du Conseil d'Administration :

La seule personne « sortante » cette année est Christine Routier.

Elle a fait part de sa décision ne pas postuler pour un nouveau mandat de trois ans au sein de cette instance. Le Président la remercie pour son engagement au sein de l'association dont elle est membre depuis vingt-deux ans.

Comme le prévoit nos Statuts, avec la convocation était joint un bulletin de candidature pour l'élection au sein de cette instance, avec, comme date butoir d'envoi, le 28 janvier 2026.

Suite aux derniers départs enregistrés non remplacés (Claude Lassuie, Marie-Danielle Millet, Marie-Françoise Vallée-Prat) auquel il convient d'ajouter celui de Christine Routier et aux nouvelles arrivées (Raphaëlle Franklin et Dominique Saur), le CA se trouve dorénavant au 1^{er} janvier 2026 composé de 5 membres : Jean-Marc Bertre, Thibault Delaroche, Raphaëlle Franklin, Xavier Mourot et Dominique Saur, étant rappelé que le nombre maximum prévu dans nos Statuts est de 12.

Nous n'avons pas reçu de candidature par la voie postale pour intégrer le CA.

Aussi, le Président demande si dans la salle des personnes seraient intéressés pour intégrer cette instance.

Au cours des échanges sur ce sujet, aucune personne n'a présenté sa candidature pour rejoindre le CA.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant à compter du 1^{er} janvier 2026 de 5 membres : Jean-Marc Bertre, Thibault Delaroche, Raphaëlle Franklin, Xavier Mourot et Dominique Saur.

L'élection des membres du Bureau de l'association aura lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration prévue le lundi 9 février 2026.

8. Questions diverses

Aucune question ou demande d'information n'est formulée par l'assemblée.

La séance est levée à 19 heures.

Un verre de l'amitié accompagné de biscuits apéritifs et de toasts de pain avec des rillettes a clôturé cette réunion.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

Xavier Mourot

Thibault Delaroche